

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 21 décembre 2010

Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) libéraux de Franche-Comté : résultats des élections pour les infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et pharmaciens

La loi "Hôpital, patients, santé, territoires" crée, dans chaque région, une représentation des professions de santé libérales : les Unions régionales de professionnels de santé (URPS). Les Agences régionales de santé sont chargées d'organiser les élections pour cinq professions (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes) qui se déroulent par correspondance. Pour les autres professions libérales (biologistes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes), les représentants seront désignés directement par les organisations syndicales représentatives.

Les élections des URPS des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens font suite à celles des médecins.

Les élections des médecins se sont déroulées en septembre dernier et les résultats ont été proclamés le 4 octobre.

Pour les pharmaciens, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, le vote s'est déroulé par correspondance du 9 au 16 décembre 2010. Le dépouillement a été organisé au siège de l'ARS, à Besançon, le 21 décembre 2010.

La composition des URPS des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens

Les professionnels participant au vote sont les infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et pharmaciens exerçant à titre principal leur profession libérale et ayant passé convention avec l'Assurance Maladie.

- **les infirmiers** : taux de participation : 36,42 %
 - o ont obtenu :
 - FNI : 71,67% des suffrages soit 7 sièges
 - SNIIL : 28,33 % des suffrages soit 2 sièges
- **les masseurs-kinésithérapeutes** : taux de participation : 28,85 %
 - o a obtenu - FFMKR : 100 % des suffrages soit 6 sièges
- **les chirurgiens-dentistes** : taux de participation 64,72 %
 - o ont obtenu :
 - CNSD : 80,56 % des suffrages soit 5 sièges
 - FSDL : 19,44 % des suffrages soit 1 siège
- **les pharmaciens** : taux de participation 76,49 %
 - o ont obtenu :
 - FSPF : 69,97 % des suffrages soit 5 sièges
 - USPO : 18,77% des suffrages, soit 1 siège

Les professionnels de santé élus le seront pour un mandat de 5 ans.

Contact presse

Céline Laurent

Tél. : 03 81 47 88 35 - Courriel : celine.laurent@ars.sante.fr